

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00282

**DON D'UNE ŒUVRE DESIGN D'EILEEN GRAY
AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que ClassiCon GmbH a souhaité faire don au Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole d'une œuvre design de l'artiste Eileen Gray : *Tube Light Floor Lampe*, 1927 (pour la première édition), plastique, acier chromé, circuits électriques, 104 x 25 x 25 cm,

CONSIDERANT qu'Eileen Gray, designeuse et architecte irlandaise, née en 1878, après avoir expérimenté différents métiers d'art et connu un début de notoriété à partir de 1913, a commencé par une carrière de « décoratrice-ensemblère » puis s'est formée au métier d'architecte. Dès les années 1920, son esthétique audacieuse montre son goût pour les préceptes esthétiques du Modernisme naissant. Alors que les critiques de la presse sont acerbes, Le Corbusier et Robert Mallet Stevens l'encouragent dans cette voie. Eileen Gray décide ensuite de se concentrer sur l'architecture. Après la Seconde Guerre mondiale, elle se retire à Paris et tombe dans l'oubli alors que Le Corbusier et Mallet-Stevens sont célébrés. Elle est décédée en France en 1976, au moment où elle commence à être reconnue. Redécouverte par des historiens, des collectionneurs et des galeries, elle connaît aujourd'hui une gloire posthume,

CONSIDERANT que dans les années 1920, le tube lumineux étant très populaire, Eileen Gray décide de créer un lampadaire qui l'exhibe, sans aucune décoration : *Tube Light* se compose d'un socle circulaire sur lequel est insérée une barre en métal chromé. Sur cette structure est fixé un tube lumineux. En 1927, la créatrice dessine et vend cet objet novateur dans sa Galerie Jean Désert,

CONSIDERANT que la collection design du MAMC+ se distingue par ses objets du quotidien, sériels et industriels. Les pièces de Jean Prouvé, Jules Leleu, Le Corbusier ou encore Charlotte Perriand occupent une place centrale et témoignent des innovations stylistiques de la première moitié du XX^e siècle. Jusqu'à présent, Eileen Gray brille par son absence alors même qu'elle construit une passerelle entre l'Art Déco somptueux et le Modernisme de verre et de métal,

CONSIDERANT que cette nouvelle entrée dans les collections du MAMC+ permettra de poursuivre la politique d'acquisition du musée qui vise à enrichir le fonds de créatrices féminines, marginalisées par l'histoire,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 27 février 2023 concernant l'intégration de cette œuvre dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230321-C20230028210

Date de mise en ligne : 11 avril 2023

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans conditions ni charges est signée avec ClassiCon GmbH, demeurant à l'adresse Sigmund-Riefler-Bogen 3, 81829 Munich (Allemagne) pour le don de l'œuvre susmentionnée.

ARTICLE 2

Le cas échéant, un contrat de cession de droits sera signé avec l'ayant-droit.

ARTICLE 3

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/04/2023

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU